

## DELIBERATION DU 18 MAI 2018

\*\*\*\*\*

L'an Deux Mille Dix-Huit le dix-huit mai à 19 heures 00,

le Conseil Municipal de la Commune des PORTES-EN-RE

dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel AUCLAIR, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice :... 13**

**Nombre de Présents :.....10**

**Nombre de Votants :.....13**

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2018

**PRESENTS** : Mrs. Michel AUCLAIR, Michel OGER, Alain BRIAND, Mmes Elisabeth REGRENY, Marie-Françoise PENAUD, M. Jean-Luc CHENE, Mmes Annie DENIEL, Denise MARTIN, Mrs. Youri MOSIO, Xavier de BOISSARD.

**ABSENTS / EXCUSES** : Mme Elisabeth BIDARD, Mme Valérie CHARPENTIER et Mme Colette NICOLAS qui ont respectivement donné procuration à Mme Denise MARTIN, M. Jean-Luc CHENE et M. Michel OGER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Marie-Françoise PENAUD.

\*\*\*\*\*

Les comptes rendus des conseils municipaux du 13 décembre 2017 et du 19 décembre 2017 sont approuvés à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### *Informations*

**Monsieur le Maire** informe que la dernière réunion avec la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de la maison de santé a eu lieu hier.

L'entreprise de désamiantage interviendra à partir du 4 juin et les autres entreprises à compter du 11 juin pour une durée de 6 mois avec une interruption au mois d'août.

**Monsieur le Maire** explique que les travaux de voirie de la rue de Trousse Chemise et de la rue de la Prée sont en cours de fin d'exécution. La remise à la circulation est prévue mi-juin, après le temps de séchage.

**Madame Annie DENIEL** trouve ce délai tout à fait normal pour l'entreprise, le calendrier a été établi de façon très serrée.

**Monsieur le Maire** déplore de nombreux dépôts d'ordures aux abords de la plage du Lisay.

**Monsieur le Maire** informe que le garde municipal rencontré dernièrement n'a pas semblé enthousiasmé par le poste et qu'il faut prévoir une autre piste. Il précise également qu'une société de sécurité va être recherchée pour cet été pour assurer la surveillance la nuit.

**Monsieur Michel OGER** explique que l'accès à la plage du Petit Bec va être facilité et sécurisé pour les piétons avec la création d'un sentier tracé en bord de route dans la forêt. Ces travaux sont financés à hauteur de 80% pour la Communauté de Communes et de 20% pour la commune.

\*\*\*\*\*

### *Affaires générales*

#### **I – Syndicat départemental de la voirie des communes – Bilans 2017 et prévisions 2018 – Assemblée Générale 2018**

**Monsieur le Maire** informe que Syndicat départemental de la voirie a fait parvenir en Mairie le compte-rendu de son comité syndical en date du 29 mars 2018 relatant les réalisations 2017 et les conclusions prises pour l'année 2018, ceci, conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- **approuve** le compte-rendu du comité syndical du Syndicat départemental de la voirie.

**Monsieur le Maire** signale que la campagne de point à temps a débuté sur la commune et que les purges de la route du Petit Bec vont être effectuées.

**II– Office National des Forêts (ONF)****a) Devis travaux Petit Bec – Budget global de la commune**

L'Office National des Forêts vient de faire parvenir en Mairie une demande de participation financière de la commune pour 2018 au titre des prestations à réaliser suite à la convention cadre passée le 24/02/2017 entre la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et l'Office National des Forêts, Agence Régionale Poitou-Charentes.

Monsieur le Maire rappelle alors le programme et les coûts se rapportant aux actions menées sur la commune, à savoir :

**Site du Petit Bec**

* Traitement d'une aire de retournement au niveau du rond-point, coût HT :	1 730,00 €
* Fourniture et pose d'un bac à marée sur le parking, coût HT	130,00 €
* Ouverture d'un chemin parallèle à la route, coût H.T. :	2 340,00 €

<b>Soit total estimatif H.T. de :</b>	<b>4 200,00 €</b>
---------------------------------------	-------------------

Le plan de financement de ces travaux a été défini quant à lui de la façon suivante :

➤ <b>Participation de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré :</b>	<b>3 360,00 € (80%)</b>
➤ <b>Participation de la Commune :</b>	<b>840,00 € (20%)</b>

Monsieur le Maire propose alors qu'étant donné la nature de ces travaux, la participation financière communale soit imputée sur le budget global de la commune.

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le programme d'actions arrêté pour l'année 2018 sur la commune de LES PORTES-EN-RE au titre de la convention souscrite entre l'Office National des Forêts et la Communauté de Communes de l'Ile de RE et tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **Accepte** d'apporter une aide financière de **840,00 €** à l'Office National des Forêts Agence Régionale Poitou-Charentes tel que précisé ci-dessus ;
- **Dit** que la participation communale sera imputée sur le budget global de la commune, article 204181 « biens mobiliers, matériel et études » ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à ce qui précède.

\*\*\*\*\*

**b) Devis entretien des accès de plages – Budget Ecotaxe**

L'Office National des Forêts vient de faire parvenir en Mairie une proposition de travaux pour l'entretien des accès plages de la commune pour un montant total de 26 650,00 € HT, financé entièrement par la collectivité. Monsieur le Maire donne alors le détail de ces travaux et les coûts s'y rapportant, à savoir :

**1 – Mise en œuvre de caillebotis sur les accès plage**

* Pose et dépose de caillebotis, coût HT :	3 950,00 €
--	------------

**2 – Entretien des équipements d'accueil**

* Intervention régulière de contrôle et réparation ou remplacement, coût H.T. :	7 465,00 €
* Pose et dépose de 2 escaliers (La Combe à Billard et Chiouse), coût HT :	2 720,00 €
* Reprise complète du passage de la Redoute, coût HT :	4 105,00 €
* Fermeture de la pénétration dune du skate-park, coût H.T. :	3 970,00 €

**3 - Maitrise d'œuvre et suivi des travaux**

4 400,00 €

**Soit total estimatif H.T. de :**

**26 650,00 €**

Monsieur le Maire propose alors qu'étant donné la nature de ces travaux, le financement de ces travaux soit imputé sur le budget Ecotaxe.

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la proposition de travaux de l'ONF pour l'entretien des accès plages de la commune pour un montant total de 26 650,00 € HT, financé entièrement par la collectivité ;
- **Dit** que le financement de ces travaux sera imputé sur le budget Ecotaxe, article 61521 « terrains » ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute décision se rapportant à ce qui précède.

**Monsieur le Maire** signale qu'un banc a été brûlé à la plage de la Loge.

\*\*\*\*\*

### **III- Indemnité représentative de logement 2017 des instituteurs**

**Monsieur Michel OGER** rappelle que les dispositions du Code de l'Education et du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que les instituteurs non logés perçoivent, en contrepartie et sous réserve de remplir les conditions requises par les textes, une indemnité représentative de logement (IRL) fixée chaque année par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) et des Conseils Municipaux.

Cette indemnité est versée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), au nom de la commune et dans la limite du montant unitaire de la dotation spéciale instituteurs (DSI).

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, conformément aux recommandations du Comité des Finances Locales a demandé, par circulaire du 24 novembre 2017, que le montant unitaire de l'IRL 2017 soit identique à celui de 2016. Cette mesure a été soumise à l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) lors de sa séance du 26 mars 2018.

Pour le Département de Charente-Maritime, l'IRL retenue au titre de 2017 est de 2 185,00 € pour l'IRL de base (pour les instituteurs célibataires), et de 2 731,00 € pour l'indemnité majorée (réservée aux instituteurs célibataires avec enfants et aux agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le montant de l'IRL proposé pour 2017, soit 2 185,00 € pour les instituteurs célibataires, porté à 2 731,00 € pour les instituteurs célibataires avec enfants et les agents mariés ou pacsés avec ou sans enfants

\*\*\*\*\*

### **IV – Projet d'acquisition d'une maison sise 4 rue des Châtaigniers**

**Monsieur le Maire** rappelle les investigations effectuées en vue de l'acquisition de la propriété bâtie, cadastrée section AV n°86 pour une contenance de 325 m<sup>2</sup>, sise sur la commune 4 rue des Châtaigniers.

Après différents contacts avec l'agence chargée de la vente de ce bien, une demande d'estimation a été faite auprès du service du Domaine. L'avis du Domaine établit une valeur vénale du bien net vendeur à la somme de 300 000 € frais d'agence inclus.

Monsieur le Maire informe que les frais d'agence sont calculés par application d'un coefficient de 6.5 %. Du fait des travaux de mise aux normes et d'économie d'énergie – isolation des ouvertures et de la toiture-, il suggère de proposer un prix d'achat de 300 000 € frais d'agence inclus.

Il demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur une proposition d'achat qui sera alors transmise aux vendeurs.

Après avoir écouté son rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fait une proposition d'achat à 300 000 €, frais d'agence inclus, pour le bien sis 4 rue des Châtaigniers, cadastré section AV n°86 pour une contenance de 325m<sup>2</sup>,
- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette proposition aux vendeurs par l'intermédiaire de l'agence Sextant mandatée dans le cadre de cette transaction.

\*\*\*\*\*

## V – Association « La Verdinière »

### a) Budget Ecotaxe – Convention de travail 2018 – Modification

**Monsieur Michel OGER** rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2018-013 en date du 09/02/2018 portant sur la convention de travail avec l'association « La Verdinière » pour une durée de 1 100 heures de travail au tarif horaire de 11.20 €.

Il propose de modifier le nombre d'heures et de le porter à 1 000 heures.

Il rappelle que le coût afférent à l'utilisation des services de l'association « La Verdinière » peut être imputé sur le budget Ecotaxe.

Il indique que le taux horaire de l'Association « La Verdinière » est actuellement établi à 11.20 €/heure, ce qui porterait l'enveloppe globale affectée aux travaux à confier à cette association à la somme de 11 200 € pour un quota horaire annuel de 1 000 heures.

Enfin, **Monsieur Michel OGER** précise que pour concrétiser ces prestations, il conviendra de conclure une convention de travail avec l'association « La Verdinière ».

**Monsieur Michel OGER** présente alors le projet de convention de travail à entériner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Annule** la délibération n°2018-013 en date du 09/02/2018 ;
- **Accepte** de recourir aux services de l'association « La Verdinière » pour l'exécution de travaux de nettoyage des plages et arrières-plages et de nettoyage, débroussaillage et taille des espaces naturels ;
- **Accepte** le tarif horaire de l'association « La Verdinière », soit 11.20 €, indexé en fonction de l'augmentation du SMIC ;
- **Dit** que le volume horaire alloué à l'association « La Verdinière » pour l'année 2018 pour l'entretien des plages et des espaces naturels est porté globalement à 1 000 heures de travail réparties comme suit : 670 heures pour les plages et arrières-plages et 330 heures pour les espaces naturels ;
- **Dit** que les frais afférents aux prestations ainsi réalisées par l'association « La Verdinière » seront imputés sur le Budget Ecotaxe ;
- **Approuve** les termes de la convention à signer avec l'association « La Verdinière », telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **Charge** Monsieur le Maire de signer ladite convention ;
- **Donne** tout pouvoir au Maire pour prendre toute décision et signer tout document afférent à ce qui précède.

\*\*\*\*\*

### b) Budget global de la Commune – Convention de travail 2018

**Monsieur Michel OGER** explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de passer une convention de travail avec l'association « La Verdinière » pour le nettoyage des rues de la commune.

Il indique que le taux horaire de l'Association « La Verdinière » est actuellement établi à 11.20 €/heure, ce qui porterait l'enveloppe globale affectée aux travaux à confier à cette association à la somme de 1 120 € pour un quota horaire annuel de 100 heures.

Enfin, **Monsieur Michel OGER** précise que pour concrétiser cette prestation, il conviendra de conclure une convention de travail avec l'association « La Verdinière ».

**Monsieur Michel OGER** présente alors le projet de convention de travail à entériner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de recourir aux services de l'association « La Verdinière » pour l'exécution de travaux de nettoyage des rues de la commune ;
- **Accepte** le tarif horaire de l'association « La Verdinière », soit 11.20 €, indexé en fonction de l'augmentation du SMIC ;
- **Dit** que le volume horaire alloué à l'association « La Verdinière » pour l'année 2018 pour le nettoyage des rues est porté globalement à 100 heures de travail ;
- **Dit** que les frais afférents aux prestations ainsi réalisées par l'association « La Verdinière » seront imputés sur le Budget global de la Commune ;
- **Approuve** les termes de la convention à signer avec l'association « La Verdinière », telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **Charge Monsieur le Maire** de signer ladite convention ;
- **Donne** tout pouvoir au Maire pour prendre toute décision et signer tout document afférent à ce qui précède.

\*\*\*\*\*

## VI – Demande d'occupation de la salle des Marais de la Prée

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande d'occupation de la salle des Marais de la Prée pour des séances de yoga destinées aux campeurs du camping de la Prée et des habitants du village.  
Accord de principe à l'unanimité.

**Madame Annie DENIEL** signale l'occupation par les responsables de « La plage des enfants », deux fois par semaine, le matin, sur l'espace communal destiné à la pratique du basket.

**Monsieur Michel OGER** suggère de rencontrer les responsables.

**Madame Annie DENIEL** propose de demander une participation financière.

\*\*\*\*\*

## VII – Les sauniers de l'Ile de Ré – Proposition de coffrets pour les jeunes mariés

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition formulée par la directrice de la coopérative des sauniers de l'Ile de Ré, dont le siège social est situé à ARS-EN-RE, afin d'être leur ambassadeur auprès des jeunes mariés en leur remettant un coffret de sel à l'issue de la célébration civile de leur mariage.

Monsieur le Maire précise qu'il a pris contact auprès de la Directrice afin de connaître le prix du coffret, celui-ci s'élèverait à environ 10 €.

Une discussion générale s'engage.

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 CONTRE (M. OGER et Mme NICOLAS qui lui a donné procuration, M. CHENE et Mme CHARPENTIER qui lui a donné procuration, Mme MARTIN et Mme BIDARD qui lui a donné procuration, Mme DENIEL, M. BRIAND, Mme REGRENY) 1 ABSTENTION (M. MOSIO) et 3 POUR (M. AUCLAIR, Mme PENAUD et M. de BOISSARD) :

- **Décide** de ne pas donner une suite favorable à la proposition de la coopérative des sauniers de l'Ile de Ré telle qu'évoquée ci-dessus ;
- **charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

\*\*\*\*\*

## *Personnel*

## VIII – IAT 2018 – Filière Police Municipale – Demande de Monsieur Sébastien LACOSTE-POUBLANC

**Monsieur le Maire** donne lecture de la demande formulée par Monsieur Sébastien LACOSTE-POUBLANC, brigadier-chef principal de Police Municipale, portant sur l'octroi de l'IAT au titre de l'année 2018.

Il rappelle que cet agent a été recruté par voie de mutation par la ville de Nérac à compter du 09 juillet 2018.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP,

Considérant que la filière Police Municipale n'est pas à ce jour concernée par ce nouveau régime indemnitaire,  
Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels,

Considérant que l'indemnité d'Administration et de Technicité n'est habituellement versée globalement qu'en fin d'année,

Considérant la situation particulière du demandeur,

Considérant les services effectués pendant le 1<sup>er</sup> semestre 2018 par le requérant,

Après avoir écouté son rapporteur, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'allouer une enveloppe budgétaire de 950 € au titre de l'IAT 2018,
- Charge Monsieur le Maire de la suite à apporter pour la répartition de cette indemnité et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

### *Questions diverses*

**Monsieur Youri MOSIO** souhaiterait avoir des précisions sur l'acquisition de la propriété BARDONE.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'il s'agit d'une condition impérative dans le cadre de la recherche du médecin et du garde municipal.

**Madame Annie DENIEL** demande s'il n'est pas possible de réserver auprès d'Habitat 17, jusqu'au 31/12/2018, le logement occupé par Sébastien LACOSTE, pour son remplaçant.

**Madame Annie DENIEL** demande également où en sont les logements sociaux à construire sur le terrain communal à côté des services techniques.

**Monsieur le Maire** lui répond qu'ils sont toujours dans le programme 2019 et qu'à ce jour, il n'a pas d'autres nouvelles.

**Monsieur Michel OGER** explique que le projet d'aménagement paysager des sites du Marchais et des Cytons sera long car soumis à l'avis de la commission des sites via la DREAL et l'Etat.

**Monsieur Michel OGER** informe également de la prochaine restauration du Phare de Trousse Chemise prise en charge par le Département et dont la gestion sera assurée par une association communale.

**Monsieur le Maire** fait part des dates suivantes :

- Le 31/05/2018 : pot d'accueil du médecin dans la salle des mariages à 19h30 en présence des pompiers, des infirmières, de la pharmacienne, de Mmes PENAUD et DENIEL et des services.
- Le 15/06/2018 : prochain conseil municipal à 19h30 précédé de la réunion préparatoire le 12/06/2018 à 19h30.
- Le 19/06/2018 : pot de départ de Monsieur Sébastien LACOSTE à 12h00.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h07.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,